Association des Formateurs Indépendants du 06

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Association des Formateurs Indépendants

Version du 1er novembre 2026 — remplace la version du 4 décembre 2024

Bienvenue

Vous allez suivre une formation avec l'AFI. Ce livret vous dit qui nous sommes, comment se passe votre formation du premier contact jusqu'à après la fin, et qui appeler en cas de besoin. Gardez-le sous la main : il est remis avec le règlement intérieur, que nous vous demandons de lire aussi.

1. Qui sommes-nous ?

L'AFI, Association des Formateurs Indépendants, est une association loi 1901 installée à Vence. Elle réunit des formateurs indépendants et organise des formations pour tous, à Vence, dans les Alpes-Maritimes et à distance.

L'AFI est un organisme de formation déclaré (n° 93 06 08 775 06) et certifié Qualiopi depuis le 28 décembre 2020 : un organisme extérieur contrôle régulièrement la qualité de nos formations.

Nos formations sont présentées sur asso-formateur.fr, rubrique « Nos formations ».

Nos valeurs

- La bienveillance : nous ne portons aucun jugement sur ce que vous dites ou faites en formation.
- La sincérité : nous pouvons vous aider pleinement si nous nous parlons franchement, dans les deux sens.
- La confidentialité : ce qui se dit en formation n'en sort pas. Les exemples tirés de l'expérience sont toujours racontés de façon anonyme.
- Le respect de l'environnement : économies d'eau et d'électricité, tri des déchets, peu d'impressions, tasses lavables, covoiturage et transports en commun encouragés.

2. L'équipe

Qui	Rôle	Contact
Maxime ASSOUS DUPONT	Président de l'association	—
Géraldine SKRABO	Trésorière et responsable pédagogique : programmes, tests, choix des formateurs	geraldine@asso-formateur.fr
Léonie SINTES	Responsable d'agence : votre interlocutrice pour l'organisation de votre formation	contact@asso-formateur.fr
Maeline BASILE	Assistante ; référente prévention des violences et du harcèlement	maeline@asso-formateur.fr
David SKRABO	Référent handicap, qualité et données personnelles	david@asso-formateur.fr

Association des Formateurs Indépendants du 06

Un seul numéro pour toute l'équipe : **09 72 53 44 13**, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Vos formateurs. Ce sont des professionnels de leur métier, indépendants ou salariés de l'AFI. Chacun est choisi par la responsable pédagogique pour ses diplômes, son expérience du métier et son expérience de la formation. Leurs CV sont sur asso-formateur.fr/teachers.

Formation avec plusieurs formateurs. Quand plusieurs formateurs interviennent sur votre formation (par exemple un CAP préparé par blocs), Géraldine SKRABO en est la référente pédagogique : elle organise la répartition, suit votre progression et arbitre les ajustements. Un des formateurs fait le lien avec elle au quotidien.

3. Où et quand

Selon votre formation, les séances ont lieu dans votre entreprise, à votre domicile, dans une salle utilisée par l'AFI, dans l'atelier d'un formateur partenaire, ou à distance en visio. Le lieu exact, les dates et les horaires sont sur votre convocation.

Les séances peuvent être programmées du lundi au samedi, entre 8 h et 21 h, selon le planning convenu avec vous.

4. Votre formation, étape par étape

Avant la formation

1. **Questionnaire de préformation.** Vous le remplissez vous-même sur asso-formateur.fr. Nous travaillons directement avec vous, à vos propres coordonnées (mail et téléphone) : jamais par un intermédiaire.
2. **Premier appel.** Léonie vous appelle pour faire le point sur votre projet, votre situation et votre financement.
3. **Programme et test de positionnement.** Vous recevez le programme de votre formation et le lien d'un test en ligne. Ce test est obligatoire : il mesure ce que vous savez déjà, il sert à établir votre devis et votre financeur le demande. Avec le programme, vous recevez aussi un questionnaire sur vos éventuels besoins d'aménagement (voir la partie 6) : il est facultatif.
4. **Bilan de positionnement.** À partir de votre test, nous établissons votre bilan : ce que vous maîtrisez, ce qu'il vous reste à apprendre. La durée et le contenu de votre parcours sont ajustés en conséquence.
5. **Documents à signer.** Vous recevez par mail le devis, la convention, l'attestation de remise des informations et, pour un financement CPF, l'engagement à vous présenter à l'examen. Chacun se signe en ligne, avec un lien et un mode d'emploi. Vous recevez ensuite une copie signée de chaque document.
6. **Financement.** Selon votre cas (CPF, OPCO, fonds d'assurance formation, France Travail, employeur, vous-même), nous montons le dossier avec vous et nous le suivons jusqu'à l'accord.
7. **Convocation.** Elle vous donne les dates, les horaires, le lieu, le nom de votre formateur et ce qu'il faut prévoir.

Pendant la formation

8. **Feuille de présence.** Vous la signez à chaque séance, en salle comme en visio. Sans signature, une séance n'est pas comptée.
9. **Une formation sur mesure.** Votre formateur adapte les exemples et les exercices à votre métier et aux situations que vous rencontrez. Vos remarques en cours de route sont les bienvenues : elles servent à ajuster la suite.

Association des Formateurs Indépendants du 06

10. **Test de mi-parcours** (formations de plus de 20 heures). Il se fait en ligne. Son bilan est signé en ligne par votre formateur, puis par vous.
11. **Test de fin.** En ligne, à la dernière séance (ou à l'avant-dernière quand la formation prépare un examen). Le bilan de fin est signé en ligne par votre formateur puis par vous.

À la fin, et après

12. **Questionnaire de satisfaction.** Le dernier jour, vous nous dites en ligne ce que vous avez pensé de la formation.
13. **Attestation de fin de formation.** Elle vous est remise après la dernière séance.
14. **Six mois plus tard.** Nous vous envoyons un court questionnaire pour savoir ce que la formation vous a apporté dans votre travail. Sans réponse, nous vous appelons.

5. Les séances à distance

Quand tout ou partie de votre formation se fait à distance :

- **Séances en visio avec votre formateur** : vous signez la feuille de présence de chaque séance, comme en salle. S'il en manque une deux jours après la séance, nous vous la redemandons.
- **Travaux à faire seul** : vous les déposez sur votre espace AFI ; votre formateur les valide.
- **Parcours e-learning offert** : pour certaines formations, l'AFI vous offre en plus un parcours en ligne. Il est facultatif et ne compte pas dans la durée de votre formation. Il s'ouvre avec votre compte personnel sur asso-formateur.fr (un compte par personne, à ne pas partager) : votre progression y est enregistrée et vous la retrouvez sur n'importe quel appareil. Si vous le suivez, il est mentionné sur votre attestation de fin.

Une séance à distance dont on ne peut pas prouver qu'elle a eu lieu (présence ou travail validé) n'est ni comptée ni prise en charge par le financeur.

6. Handicap et besoins particuliers

Si vous avez besoin d'un aménagement — supports adaptés, temps aménagé, consignes reformulées, rythme différent, accès au lieu, séances à distance —, dites-le-nous avant le début de la formation, ou à tout moment pendant.

Votre contact : **David SKRABO**, référent handicap, au 09 72 53 44 13 ou à david@asso-formateur.fr. Vous pouvez aussi remplir le questionnaire de besoins spécifiques reçu avec votre programme ; il est facultatif.

David étudie avec vous ce qui peut être mis en place, en informe votre formateur avec votre accord, et fait le point avec vous pendant la formation. Si besoin, il vous oriente vers l'Agefiph, Cap emploi ou la MDPH. Si un aménagement ne peut pas être fait dans de bonnes conditions, nous vous le disons avant l'inscription et nous cherchons une autre solution avec vous.

Examen. Si vous passez un examen et souhaitez un aménagement d'épreuve, prévenez-nous dès votre inscription : les délais de demande sont fixés par l'organisme qui délivre le diplôme.

Association des Formateurs Indépendants du 06

7. Votre dossier administratif

L'équipe rassemble les pièces de votre dossier et les transmet à votre financeur. Envoyez-nous au plus vite ce que nous vous demandons : c'est ce qui permet de déclencher votre financement et, le cas échéant, votre inscription à l'examen. Dans certains cas, votre financeur vous demandera aussi des documents directement.

8. Les règles de vie

Le règlement intérieur joint s'applique à tous les stagiaires. L'essentiel :

- respecter les horaires et signer la feuille de présence à chaque séance ;
- en cas d'absence ou de retard, prévenir votre formateur et l'AFI au 09 72 53 44 13 ou à contact@asso-formateur.fr : une absence non justifiée est signalée au financeur et peut remettre en cause la prise en charge ;
- respecter les consignes de sécurité du lieu et porter les équipements de protection fournis ;
- ne pas fumer ni vapoter, ne pas venir sous l'emprise de l'alcool ou d'autres substances ;
- ne pas enregistrer ni filmer les séances sans accord ; les supports remis sont réservés à votre usage personnel ;
- prendre soin du matériel prêté et le rendre en fin de formation.

9. Un problème pendant votre formation ?

Vous êtes victime ou témoin de violence, de harcèlement, de propos sexistes ou de discrimination, en salle, en entreprise, en visio ou par message ? Parlez-en à votre formateur, ou directement à la référente de l'AFI :

Maeline BASILE — maeline@asso-formateur.fr — 09 72 53 44 13 (en son absence : Géraldine SKRABO)

Votre signalement reste confidentiel. Personne ne peut vous le reprocher ni vous pénaliser. Nous en accusons réception sous 48 heures ouvrées et nous prenons tout de suite les mesures pour vous protéger.

Numéros utiles

- Danger immédiat : 17 ou 112 — 114 par SMS
- Violences faites aux femmes : 3919
- Cyberharcèlement : 3018
- Défenseur des droits : 3928

Association des Formateurs Indépendants du 06

10. Une remarque, une réclamation

Quelque chose ne va pas dans l'organisation ou le déroulement de votre formation ? Dites-le-nous :

- par le formulaire du site : **asso-formateur.fr/envoyer-un-ticket/** — vous suivez ensuite l'avancement de votre demande ;
- par mail à contact@asso-formateur.fr, par téléphone au 09 72 53 44 13, ou par votre formateur, qui nous transmet.

Nous accusons réception dans un délai de 15 jours et nous vous apportons une solution dans un délai d'un mois au plus. Chaque réclamation nous sert à améliorer nos formations.

11. Vos données personnelles

Vos informations servent uniquement à votre inscription, au suivi de votre formation, à la facturation et aux obligations légales, et sont conservées le temps prévu par la loi. Pour les consulter, les corriger ou les faire effacer : contact@asso-formateur.fr. Si vous préparez un CAP ou un bloc de compétences, nous pouvons vous ajouter à un groupe WhatsApp de préparation à l'examen, où votre numéro est visible des autres membres : votre accord figure dans l'engagement à passer l'examen que vous signez, et vous pouvez le retirer à tout moment en écrivant à la même adresse.

AFI — Association des Formateurs Indépendants
7 avenue des Poilus, 06140 Vence — 09 72 53 44 13 — contact@asso-formateur.fr — asso-formateur.fr
Déclaration d'activité n° 93 06 08 775 06 — organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation
Livret d'accueil — annexe P001_04 de la procédure « Nouvel apprenant » — version du 1er novembre 2026